

8F ASSET MANGEMENT, PURE SALMON ET SAUMON DU MÉDOC : QUELS LIENS ?

Maylis & Alain Durand-Lasserve
9 juillet 2026

1) L'origine de 8F Asset Management Pte Ltd en 2016 et la constitution d'un groupe contrôlant toutes les phases de la production de saumons.

Le Fonds de capital investissement 8F AM a pour origine la recherche par un groupe d'experts financiers d'une activité permettant d'assurer aux capitaux investis une très forte rentabilité. Ces experts se connaissent pour avoir travaillé dans des institutions financières, dont la Deutsch Bank, sur des investissements alternatifs, c.a.d des investissements qui ne sont pas régulés par les autorités monétaires, qui rapportent beaucoup mais qui sont risqués.

Ils ont, de par leur activité professionnelle, des contacts avec des détenteurs de capitaux et ils recherchent pour eux des investissements intéressants.

S. Farouze et Karim Abou Ghannam créent à Singapour en 2016 la société 8F AM Pte Ltd. Ce sigle Pte Ltd permet de bénéficier de différents avantages : si la société a des dettes, les actionnaires ne sont tenus responsables que sur leur apport personnel et non sur leur patrimoine; il est possible pour un sociétaire de vendre ses actions sans que l'activité de la société soit interrompue ; celle-ci bénéficie d'avantages fiscaux.

Leur intérêt se porte sur l'aquaculture terrestre de saumons avec la technologie RAS sur laquelle ils n'ont, alors, pas de connaissances techniques.

Pour que cette activité soit très **rentable**, il faut :

- qu'elle se fasse sur une très grande échelle, ce qui permet d'avoir un pouvoir de négociation fort avec les fournisseurs et les clients. La production annuelle prévue par 8F AM est de 260 000 tonnes/an à l'échelle mondiale, ce qui donnerait à 8F AM une position dominante sur le marché.
- que le contrôle soit assuré sur toutes les étapes allant des œufs jusqu'aux filets de saumon frais et fumé et même aux « friandises » pour chiens et chats. Cela réduit les coûts de transactions entre les différentes unités productrices.
- qu'il y ait un modèle unique de ferme aquacole et d'unité de transformation que l'on puisse reproduire sur tous les continents, ce qui permet de réduire les coûts d'installation.
- que les produits soient présentés comme écologiques. Leur discours : l'environnement ne serait pas touché puisque les sites d'élevage n'auraient pratiquement pas d'interférences avec le milieu naturel ; les émissions de gaz à effets de serre seraient réduites puisqu'ils s'installeraient près des sites de consommation de saumon.

Une fois leur choix fixé sur l'aquaculture terrestre RAS, ces experts recherchent les personnes compétentes dans les domaines de la construction et du BTP, de la technologie RAS, de la production, de la commercialisation, de la transformation de saumons. Ils les réunissent **au sein de la société Pure Salmon Group Pte Ltd** créée par 8F AM à Singapour en 2018 puis déplacée à Abu Dhabi en 2021, dont la tâche serait d'assister les fermes-usine dans le monde entier.

Pour accéder à la technologie RAS, ils achètent 50% de la ferme aquacole, déjà créée en Pologne par AquaMaof, spécialiste du RAS en eau douce, qui a refusé de vendre toute la ferme. Celle-ci produit 450 t/an, est innovante et a l'avantage d'avoir des certifications intéressantes.

En septembre 2019, sur le site salmonbusiness.com, le 29/9/2019, AquaMaof présentait ainsi les gains possibles : « Avec un saumon à environ 6 euros, on pourrait obtenir un EBIT (rentabilité opérationnelle) par kilo de 3,3 euros. Avec 260 000 tonnes de saumon/an, on pourrait gagner 866 millions d'euros/an. » Ces chiffres n'ont pas beaucoup de sens aujourd'hui mais ils témoignent de l'optimisme de l'époque.

Mais 8F AM veut avoir une technologie RAS qui lui appartienne. **Il achète en 2021 l'unité de traitement de l'eau de la société norvégienne Kruger-Kaldnès**, filiale de Veolia Water Technologies (elle même filiale de VEOLIA), spécialisée dans l'élevage des smolts (poissons de 150 g élevés dans l'eau douce).

Son directeur entre dans Pure Salmon Group. **8F AM devient ainsi propriétaire de la technologie RAS, ce qui lui permet, du point de vue juridique, de dire qu'il a 20 ans d'ancienneté et d'expérience dans ce domaine** en se référant aux fermes aquacoles de smolts (petits saumons élevés en eau douce avant de passer dans l'eau saumâtre) de Kruger-Kaldnès dans différents pays scandinaves.

La société Kaldnès est intégrée à Pure Salmon Group sous le nom de Pure Salmon-Kaldnès qui devient plus tard **Pure Salmon Technology**.

Peu de temps après l'acquisition de Kruges-Kaldnès, les liens sont rompus avec AquaMaof dont 8F AM dépendait pour sa technologie. La ferme aquacole de Pologne retourne dans le giron d'AquaMaof. On peut penser que l'achat de K-K est lié à l'anticipation de l'installation de 8F AM-Pure Salmon de la ferme en eau saumâtre au Verdon alors que les projets de Aqua Maof étaient prévus pour l'eau douce. C'est d'ailleurs avec Aqua Maof que devait se construire la ferme aquacole (eau douce) à Plouizy en Bretagne, projet aujourd'hui abandonné.

Plus tard, des licences seront achetées par 8F AM à Billund Aquaculture Danemark, qui était en faillite, et des droits exclusifs sont réservés pour l'achat de Billund Aquaculture Australie et Billund Aquaculture Chili. Toutes ces sociétés travaillent dans l'aquaculture.

L'achat de sociétés en difficultés financières est une pratique courante pour les fonds d'investissement : une partie de l'achat ou sa totalité prend la forme d'un échange de créances de la société qui achète en contrepartie d'actions de la société achetée et donc de son contrôle. Cela permet de procéder aux restructurations jugées nécessaires pour réduire les coûts de production, généralement des diminutions des effectifs salariés.

En 2020, 8F AM achète, pour la transformation du saumon, la société IOD Seafoods basée à Boulogne sur Mer, spécialisée dans le traitement du poisson, qui rencontre de grandes difficultés financières. Son « responsable stratégique » deviendra le spécialiste de la transformation du poisson dans l'équipe dirigeante de Pure Salmon Group. IOD Seafoods sera mise en liquidation judiciaire en mai 2023 mais cette acquisition permet à 8F AM de conserver à Boulogne un « atelier » pour la production de saumon fumé à partir de saumon importé mais aussi des « friandises » pour chiens et chats. Cet atelier deviendra le siège de Marly & Dan (voir plus loin).

A ces différentes activités, **8F AM ajoute la production de « friandises »** pour chiens et chats de la marque Marly and Dan à partir des découpes des saumons importés. Des accords sont passés avec Benchmark Genetics pour les œufs de saumons fécondés et, par anticipation, par exemple au Japon, avec des sociétés chargées de la distribution des filets,

Le contrôle de 8F AM va désormais de l'incubation des œufs jusqu'aux « friandises » pour chiens et chats. Il lui manque l'approvisionnement en aliments pour les saumons qui sera assuré par Skretting, filiale de Nutreco qui participe au Fonds I de 8F AM (voir plus loin).

Aujourd'hui, Pure Salmon 8F AM-PS ne se présente plus comme un groupe conquérant. Les fermes aquacoles de grande dimension dans le monde rencontrent des difficultés d'ordre technique et S. Farouze en appelle, dans une interview publiée sur le site de LandbasedAQ norway du 22 août 2025, à la nécessaire collaboration des sociétés travaillant dans l'aquaculture RAS ; il souhaite orienter son groupe vers la Norvège et le Chili et déclare : "Look at Tesla. They opened the technology book, and it created an entire Chinese electric car industry. Now BYD is bigger than Tesla. That's fine. I want to do the same in aquaculture."

En 2025, le cofondateur avec S. Farouze de 8F AM, K. Ghannam, a quitté ce fonds de capital investissement pour rejoindre HSBC à Hong Kong. Le responsable de la construction de Pure Salmon Group, Nicolas Métral qui a signé la demande de Permis de construire pour la ferme du Verdon, n'apparaît plus dans l'équipe de Pure Salmon Group.

Pure Salmon Technology, basé en Norvège prend aujourd'hui une place très importante. Cette société poursuit ses activités de production de smolts et l'étend désormais aux saumoneaux destinés aux cages en mer dont Pure Salmon ne cesse de dire le plus grand mal.

2) Les projets d'usines de saumons (élevage et transformation), sont lancés dès 2018 au Japon, aux Etats Unis et, en 2020, en France à Boulogne sur Mer.

Pour le financement, 8F AM propose à des clients soucieux de faire des investissements très rentables à long terme, fonds souverains, fonds de pension, sociétés d'assurances, banques, entreprises produisant des aliments pour l'aquaculture tels que Nutreco, fonds familiaux, **d'investir des capitaux dans des fonds de capital-risque** destinés à financer les fermes-usines et Pure Salmon Group.

Le montant du capital engagé par chacun des investisseurs est élevé ; il est bloqué sur une longue période. L'investisseur court un risque important : soit il gagne beaucoup, soit il perd tout ce qu'il a engagé sans recours possible. Ces fonds sont déposés dans des paradis fiscaux dont les îles Caïman et l'Irlande.

Un premier fonds de capital-risque de 358 millions de dollars est lancé pour les usines des Etats Unis, du Japon et de France en 2018. Il se dédouble avec 8F Aquaculture Master Fund I Pte Ltd à Singapour, d'une part, et 8F Aquaculture I Designed Activity Company en Irlande, d'autre part

Un 2ème fonds est lancé pour l'usine prévue à Brunei (60 millions) dont on est aujourd'hui sans nouvelles ; un 3ème Fonds, 8F Aquaculture Fund Japan I Lp concerne l'usine du Japon qui est la seule dont la construction ait commencé alors que le projet est annoncé depuis 2018.

Qu'en est-il des usines à saumon ?

Aux Etats Unis (Virginie), 8F a acheté, à AquaMaof semble-t-il, un projet ancien appelé Jonah sur un ancien site minier. Les comtés (collectivités locales) sur lesquels s'installerait l'usine devaient assurer une partie de l'investissement, l'arrivée d'eau douce pour la ferme, construction d'une route d'accès. Les travaux se sont révélés très complexes, la conduite d'eau et la route se font toujours attendre. Face à une hausse des coûts importantes, 8F AM a annoncé la reconversion en usine à truites.

La construction de l'usine du Japon n'est pas terminée. Elle est présentée par PS comme la référence pour l'éventuelle future usine du Verdon sans que soient données les informations importantes qui seraient nécessaires pour établir la comparaison : quelle eau, en quelle quantité, quels rejets, où ? Elle compte désormais sur un investissement de 640 millions de \$ assuré par le Fonds de 8F AM, un autre Fonds d'investissement et un emprunt à long terme auprès d'un groupement de banques japonaises.

En France, **le projet de Boulogne** de 2020 a été abandonné en mai 2022. La MRAe Hauts de France, dans son avis, demandait qu'une nouvelle étude d'impact environnemental soit faite tant celle qui lui avait été soumise était insuffisante. La mobilisation de l'opposition au projet a aussi joué son rôle dans son abandon.

Dès la fin 2021, Pure Salmon France SAS avait en vue la zone industrielle du Verdon sur Mer, propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), qui lui permettrait de ne pas avoir à faire d'études environnementales puisque ce site venait d'être classé « site industriel clé en mains. »

Une convention est signée entre Pure Salmon France SAS (PSF) et le GPMB le 4 avril 2022. A cette occasion, dans le communiqué du Port, il est écrit : « Pure Salmon France envisage le début des travaux en début 2023, la réception des premiers lots d'œufs en 2024 et la commercialisation des saumons en 2026. »

L'investissement prévu est de 275 millions d'euros ; 250 emplois sont alors promis.

3) Les porteurs de projet en France et le projet du Verdon ; les sociétés dont le nom commence par Pure Salmon France.

Pure Salmon France SAS (PSF) et Pure Salmon France Holding SAS (PSHF) ont été créées en 2020 avec (au départ capital de 5 000 euros chacune) par les Fonds d'investissement I (ci-dessus) après que 8F AM ait présenté son projet pour la France au Salon 2020 Choose France, destiné à ouvrir davantage la France aux investissements étrangers. Il y est très favorablement accueilli.

La société PSF est chargée des contacts et des études techniques nécessaires à l'implantation de la ferme tandis que PDFH s'occupe du financement. Le capital social de ces 2 sociétés augmente rapidement grâce aux prêts du Fonds d'investissement I de 8F AM ; il varie ensuite pour PSF en fonction des besoins. Le principe est simple : si

les perspectives sont bonnes, le Fonds injecte du capital qu'il prête à ces sociétés et celles-ci lui attribuent des actions et donc un contrôle sur leur activité. Si les perspectives sont moins bonnes, les actions reviennent au Fonds, ce qui permet aux sociétés de rembourser leur dette. Tout ceci est un jeu d'écriture qui explique pourquoi le montant du capital de ces sociétés peut varier à la hausse ou à la baisse et aussi comment des capitaux peuvent être rapidement déplacés d'une filiale à une autre (voir plus loin).

Le statut juridique SAS (société par actions simplifiée) permet aux actionnaires d'établir des statuts très flexibles (qui doivent bien sûr respecter le droit français) et de limiter la responsabilité des actionnaires à leur seul apport en capital dans la société sans que leur patrimoine soit engagé en cas de difficultés.

Pure Salmon France a créé, fin 2021, trois sociétés filiales :

-Pure Salmon Fish Farm qui, après avoir été longtemps inactive, est chargée depuis la fin 2024, sous le nom de Saumon du Médoc, du dossier de demande d'AE pour la ferme aquacole et l'unité de transformation au Verdon sur mer avec un capital de 1 000 euros. Celui-ci peut augmenter quand PSFH, dont Saumon du Médoc est désormais la filiale, jugera le moment venu ; le capital peut aussi s'ouvrir à d'autres investisseurs ;

Pure Salmon Processing qui reste inactive et

Pure Salmon France Pet Treats SAS. Ces 3 sociétés, tout comme Marly and Dan, sont aujourd'hui filiales de Pure Salmon France Holding SAS.

Les sociétés PSF et PSFH ont connu beaucoup de changements depuis leur création. Dans les 2 sociétés, l'équipe dirigeante et le siège social ont été modifiés plusieurs fois.

Aujourd'hui, le capital social de PSFH atteint 55 millions d'euros. PSF n'existe plus en tant que tel ; **le nom de la société a été modifié pour devenir Marly and Dan. Pure Salmon France a absorbé en septembre 2024 la société Pure Salmon Pet & Treats** spécialisé dans la production de « friandises » pour animaux de compagnie, pour « réaliser des économies de coûts de structure et simplifier l'organisation interne du groupe dans un contexte économique complexe durant lequel les gains en performance et en matière de coûts de gestion sont indispensables. ». La nouvelle société issue de cette absorption a changé de nom en juin 2025 pour devenir la société **Marly and Dan SASU** (société par actions simplifiée unipersonnelle). Son capital social s'élève à 8 millions d'euros sous forme d'actions détenues par Pure Salmon France Holdings. Elle compterait une trentaine de salariés dans l'atelier issu de IOD Seafoods qui lui sert aussi de siège social.

Au Verdon, l'instruction du dossier commencée en 2022 a été suspendue en mai 2023 pour insuffisance alors qu'elle était soutenue avec acharnement par les élus locaux. Un autre projet a été présenté en octobre 2023 en même temps que s'avérerait nécessaire une modification simplifiée du PLU du Verdon pour autoriser une ferme aquacole (activité agricole) sur une zone où le PLU de 2018 interdisait les activités agricoles.

Pendant plus de 4 ans, les services de la préfecture de Gironde ont été mobilisés sur le projet PSF.

Ce nouveau projet retient le même montant d'investissement (actualisé à 291 millions) que le premier projet alors que le volume d'eau nécessaire et donc les dépenses en énergie ont considérablement augmenté ; l'objet de cette augmentation n'a jamais été clairement expliqué.

Un avenant à la convention PSF-GPMB d'avril 2022 a modifié la durée initialement prévue pour les études allant jusqu'à l'autorisation environnementale la portant de 24 à 44 mois.

L'enquête publique sur le projet de 2023 s'est déroulée en décembre-janvier 2025-26. De nombreuses contributions argumentées ont été ignorées par la commission d'enquête qui a donné, le 23 mars 2026, un avis favorable avec des réserves. Le permis de construire a été attribué par la préfecture le 16 juin 2026 dans un arrêté « retirant et accordant le permis de construire au nom de l'Etat ». Le CODERST, réuni le 2 juillet, a donné lui aussi un avis favorable. La décision de la préfète est désormais attendue.

L'opposition locale s'est manifestée dès 2022 et n'a cessé de se renforcer depuis avec Estuaire 2050, la SEPANSO, la Fraie Sauvage ; Pays Royannais Environnement, Seastemik. De nombreuses ONG apportent leur soutien. Une demande de moratoire sur ces usines à saumons a été demandé.